

Date de dépôt : 17 décembre 2009

## Pétition

### du personnel de la FASE (animation socio-culturelle) relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat

Mesdames et  
Messieurs les députés,

#### Considérant :

- que la FASE n'a aucun fonds propres, et qu'elle dépend donc intégralement de ses subventionneurs, Etat et Communes (avec la part résiduelle des ressources des Centres) ;
- que toute insuffisance de subvention se traduit immédiatement sur le terrain, puisque les charges de personnel représentent le 96 % des charges, et le personnel de terrain le 95% du personnel ;
- que la FASE vit un déficit chronique de financement depuis plus d'une législature, l'Etat imposant des restrictions à la subvention et n'assumant donc pas, avec les Communes, la totalité des charges budgétées. Ce qui amène la FASE à réduire les effectifs sur le terrain, et donc les prestations et les conditions de travail, ainsi qu'à augmenter les participations des usagers et des Centres de Loisirs (CL) ;
- que la FASE est divisée en une multitude de petites équipes distinctes (42 CL et 17 équipes TSHM sur 33 Communes) dans lesquelles le nombre de postes est restreint (moyenne de 4 postes fixes par lieu, toutes fonctions confondues), et que les marges d'économies d'échelle sont inexistantes ;
- que les restrictions ont imposé une baisse des effectifs, dès 2005 pour les animateurs-trices CL (-5.3%), et pour les moniteurs-trices CL (-3.75%), dès 2006 pour les secrétaires et comptables CL (-15.3%), dès 2007 pour les TSHM (-9.3%) et les moniteurs TSHM (-33%), les autres fonctions n'étant pour l'instant pas touchées (*source: rapports d'activités FASE*).

- qu'à la rentrée 2008, cette situation a amené le Bureau à décider de mesures radicales telles que suppression des Centres aérés d'automne (que le Conseiller d'Etat a évidemment dû faire annuler), non remplacement des postes vacants et des absences, puis réduction systématique des postes en cas de renouvellement ou leur vacance pour plusieurs mois ;
- qu'il est à craindre que pour 2010, le même scénario se reproduise (insuffisance de financements, restrictions sur les postes d'animation, autres mesures d'économies sur les postes ou les prestations) ;
- que chaque année, la création et le financement de nouvelles prestations demandées par les Communes ou l'Etat (UAP, ludothèques, etc.) font croire à une augmentation de budget (et donc au maintien des prestations). En réalité, elles gommant les diminutions imposées dans les effectifs et budgets globaux aux secteurs et aux fonctions mentionnés ci-dessus ;
- que pendant ces mêmes années, la population a, à l'inverse des postes, continué à croître (2.82% depuis 2005), et, avec d'autres facteurs, augmenté par conséquent les besoins en matière d'intégration et de prévention auxquels les CL, TSHM et autres fonctions de la FASE sont appelés à répondre ;
- que chaque année, les comités d'associations de Centres se censurent, vu la situation budgétaire, pour demander des postes pour de nouveaux besoins ;
- que ces restrictions budgétaires augmentent les charges de travail (faire plus, puisque la population augmente, mais avec moins), avec une incidence sur la qualité des prestations ;
- que dans le cadre du dernier renouvellement de la CCT, ces restrictions budgétaires entraînent également le refus d'étendre le droit à des compensations pour horaires hors cadre (dit arithmiques), au personnel administratif et technique, aux moniteurs-trices, aux nettoyeurs-nettoyeuses, aux ludothécaires, etc., au mépris de l'égalité de traitement, alors que ce droit existe pour les animateurs-animateuses socioculturel-le-s

Pour toutes ces raisons, nous, personnel de la FASE soussigné, soutenons les demandes et revendications du Cartel intersyndical de la fonction publique et du secteur subventionné, et demandons en particulier :

## à l'Etat et aux Communes

- un **subventionnement annuel intégral**, par l'Etat et les Communes, des postes budgétés, y compris les mécanismes salariaux, ainsi que des autres droits découlant de la CCT ;
- la **compensation intégrale du déficit** lié aux manques de subventionnement des années antérieures et qui oblige encore aujourd'hui la FASE à tailler dans les prestations ;
- afin de pouvoir répondre aux besoins de la population et remplir notre mandat, une **augmentation des effectifs** en rapport avec l'augmentation de la population, sur la base 2005 (Centres), 2006 (secrétaires et comptables) et 2007 (TSHM et moniteurs), correspondant aux postes supplémentaires (par rapport aux effectifs 2008) suivants : 10.8 postes d'animateurs-trices CL, 3.8 postes TSHM, 5.5 postes moniteurs-trices CL, 6.5 postes moniteurs-trices TSHM, et 4.5 postes secrétaires et comptables, soit 31 postes supplémentaires pour le total de ces fonctions (à ajouter à la base des postes 2008) ;
- une **dotation de fonds propres** de la FASE nécessaire et suffisante pour lui donner une assise financière et une marge de pilotage ;

## à la FASE

- octroi, pour **l'ensemble du personnel de la FASE** (y compris personnel administratif et technique, moniteurs-trices, nettoyeurs-nettoyeuses, ludothécaires, ASE, etc.), par égalité de traitement, **d'une compensation pour horaires hors cadre horaire administratif** (7h-19h du LU au VE), dits aussi "horaires arythmiques", selon des modalités à définir dans le cadre de la CCT, comme c'est déjà le cas depuis longtemps pour les animateurs-animatrices socioculturel-le-s

N.B. 255 signatures  
*p.a Cartel Intersyndical du  
personnel de l'Etat et du  
secteur subventionné  
Case postale 1765  
1227 Carouge*

**Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil**

**Pour des services  
et des prestations publics  
adaptés à l'évolution des besoins  
de la collectivité**

**Santé, social, éducation,  
administration, secteur subventionné:  
investir dans l'avenir et augmenter  
les effectifs pour répondre aux  
besoins de la collectivité**

**Parce** que les services publics ont pour raison d'être le service à la collectivité et à tout un chacun - particulièrement en période de récession et d'approfondissement des inégalités sociales - afin de corriger les effets négatifs de la société à deux vitesses,

**Parce** que tout comme l'eau, les énergies et les nouvelles technologies, les transports, le logement, l'éducation, la culture, la santé, le social et les services de l'administration se doivent plus que jamais d'être accessibles à tous, sans discrimination d'accès en fonction du revenu, de l'origine, du sexe, etc.

**Parce** que les logiques de marché et de privatisation ainsi que la recherche d'"efficacité" ne renforcent pas les solidarités mais qu'au contraire elles risquent d'exclure les plus faibles de l'accès à ces services,

**Parce** que les baisses d'impôts acceptées en votation populaire, si elles constituent une manière d'exprimer le souhait d'un meilleur revenu disponible, n'ex-

priment en aucun cas la volonté de disposer de moins de services et de prestations publics. Ces baisses ont néanmoins pour conséquence un affaiblissement des moyens indispensables pour assurer des prestations et des services publics de qualité, en suffisance et accessibles à tous,

**Parce** que, dans divers secteurs ces dernières années, le volume et la qualité des prestations des services publics ont déjà été mis à mal par les politiques d'austérité, de course à la performance, de réorganisation et de réduction des postes dans le même temps que la population et les besoins sociaux augmentent,

**Parce** qu'au cours de la législature qui s'achève, les prestations sociales n'ont pas été épargnées mais ont été malmenées par la révision des dispositifs de protection sociale induisant des diminutions ou à des suppressions de prestations (5<sup>ème</sup> révision AI, assistance juridique payante, abaissement des seuils d'accès aux prestations de la clinique dentaire jeunesse...) ...

. / .

**CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT  
ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ**

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - [www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch) - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009  
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

CARTEL INTERSYNDICAL

## Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

...et plus particulièrement:

*la nouvelle loi sur le chômage plus restrictive quant aux possibilités de retour en emploi et qui précipite une part des chômeurs à l'Aide sociale ou dans la pauvreté,*

*la diminution de la durée des avances sur pensions alimentaires, précarisant plus particulièrement les femmes chefs de famille,*

*l'introduction des normes CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) qui instituent une Aide au mérite et modifient à la baisse les normes d'Aide sociale,*

*l'adoption de nouvelles normes diminuant drastiquement l'Aide sociale pour les jeunes adultes et les personnes en formation,*

*la disparition programmée du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) et la suppression des prestations qu'elle induira pour les chômeurs en fin de droit ne pouvant émarger à l'Aide sociale et l'appauvrissement de ceux qui le pourront,*

*le non respect de l'initiative "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les EMS".*

**Parce** qu'en période de récession, l'Etat, outre à investir dans les grands travaux, doit aussi jouer son rôle anticyclique et participer à la diminution du chômage: soit ouvrir de nouveaux emplois et stabiliser les auxiliaires et autres contrats temporaires

**Parce** que la non mise à disposition d'effectifs suffisants pour l'éducation, la santé, la sécurité, la

prise en charge du chômage et de l'aide sociale pénalise usagers et personnel: ce dernier tente d'assurer sa mission dans un contexte de stress et de tensions qui porte atteinte à sa santé physique et psychique,

**Parce** qu'un nouveau parlement ainsi qu'un nouvel exécutif -qui outre à gouverner est notre employeur- ont été élus:

**Nous, personnel des services publics et du secteur subventionné demandons que, pour la législature qui s'ouvre, le Conseil d'Etat:**

- *donne la priorité à la qualité du service public et à sa réponse aux besoins en évolution quantitative et qualitative de la collectivité;*
- *augmente les effectifs dans l'éducation et la formation, la santé, la police, le social, la prise en charge du chômage et les services administratifs tant de l'Etat que du secteur subventionné;*
- *respecte intégralement le système de rémunération entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009;*
- *garantisse aux services publics les moyens de leur action par le biais d'une fiscalité réellement distributive;*
- *maintienne le système de préretraite (PLEND) au niveau et conditions actuelles - tout en adaptant l'âge aux dispositions légales obligatoires fédérales;*
- *maintienne, avec la fusion CIA-CEH et association de la caisse de la police, le niveau de prestations, la répartition du financement du deuxième pilier et le fonctionnement démocratique de la nouvelle caisse de prévoyance du personnel des services publics;*
- *développe, en lieu et place d'une gestion managériale des ressources humaines impliquant contrôles excessifs et pressions, une politique du personnel, respectueuse des personnes et de leur santé.*

### CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - [www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch) - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009  
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

CARTEL INTERSYNDICAL